

# Quelques réflexions simples autour d'une comparaison démographique Chine-Europe

Michel LORIAUX

02/10/2007

## 1. LA MÉTHODE COMPARATIVE EN QUESTION

La tentation est grande de comparer ces deux grands ensembles humains que sont la Chine et l'Europe, d'autant qu'il existe de plus en plus de liens entre eux (commerciaux, économiques, politiques, etc.) et que des processus de convergence sont manifestement à l'œuvre, notamment en matière de population, sous l'angle des basses fécondités, du vieillissement ou de la transition démographique en cours.

Cependant les convergences ne peuvent suffire à masquer les énormes divergences qui subsistent, dans les processus historiques qui ont conduit à ces mutations, dans les contextes politiques qui les ont entourés, dans les conditions économiques et sociales des populations, dans les valeurs et les références idéologiques des individus qui les composent, etc.

Certes, la mondialisation a fini par créer une relative homogénéisation des modes de vie et des comportements, en diffusant un modèle universel unique, auquel, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, tous les individus aspirent, même si leurs capacités d'accéder à ce modèle mondialement relayé par les médias sont souvent très différentes d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre, ou d'une catégorie sociale à l'autre (cela va du modèle de la famille avec un ou deux enfants, à la villa avec piscine, en passant par l'ordinateur portable, le home cinéma et la TV plasma).

Malheureusement, pour une grande majorité des habitants du Monde, le rêve reste largement hors de portée et la réalité, parfois tragique, est d'abord d'assurer les besoins élémentaires quotidiens de la famille (se nourrir, se vêtir, s'abriter, etc.).

La question que je me pose est donc de savoir jusqu'à quel point une comparaison peut rester productive en termes de recherches de solutions, ou d'enseignements à retirer de ceux qui ont déjà expérimenté certaines politiques ou connu certaines évolutions plus précoces. Combien de points de convergences faut-il identifier pour compenser la diversité contextuelle et tirer profit des comparaisons interrégionales ou interétatiques ?

Techniquement parlant, la transition démographique peut être considérée comme un processus analogue, qu'elle se produise dans un pays du Nord ou du Sud. Pourtant, beaucoup d'auteurs mettent en garde contre le danger de comparer du point de vue de leurs conséquences (économiques, sociales, culturelles, etc.) deux évolutions qui ont eu lieu à deux époques différentes ou qui se sont inscrites dans des périodes temps de durée très différente.

La comparaison Chine-Europe est, de ce point de vue, particulièrement révélatrice, puisque leurs transitions respectives se sont opérées avec un grand décalage temporel (au moins un siècle) et avec des rapidités de transformations beaucoup plus fortes sur le continent chinois que sur le continent européen. Réaliser une évolution sensiblement identique sur 150 ans ou sur 75 ans ne peut vraisemblablement pas produire les mêmes effets sur une société et les mesures d'adaptation qui ont été prises dans un cas ne peuvent probablement pas être reproduites, sans examen poussé, dans l'autre.

En Europe, le processus de transformation des structures par âge et sexe a représenté un courant lourd, mais en même temps relativement lent. Les populations ont eu le temps d'y réfléchir et de l'affronter en mettant en place de nouvelles formes d'organisation : certainement que l'émergence de la sécurité sociale n'a pas été étrangère à ce vieillissement de la population, même si le contexte de l'après seconde guerre mondiale a été particulier et propice à une (re)activation des solidarités publiques.

Aujourd'hui, si on assiste un peu partout à des remises en question de ces solidarités, c'est sans doute parce que le contexte idéologique a beaucoup changé (la prééminence du modèle d'économie libérale de marché en surplus de la montée de l'individualisme) mais aussi, sans doute, en partie parce que le système de la sécurité sociale a généré ses propres anticorps et facilité les attaques à son encontre (beaucoup d'individus ont perdu de vue que s'ils peuvent revendiquer une grande autonomie de décision et croire qu'ils peuvent s'affranchir des dispositifs de protection collective, c'est parce qu'ils ont profité (ainsi que leurs parents) d'une sécurité d'existence qui leur a été conférée précisément par ces dispositifs dont ils ne croient plus aujourd'hui à leur utilité).

En revanche, au Sud, les populations qui ont pratiqué de façon précoce et appuyée la limitation des naissances n'ont pratiquement pas vu les conséquences indirectes attendues en matière de vieillissement et, en tout cas, elles n'ont guère eu le temps de s'y préparer, d'autant plus que ce défi est survenu en même temps que beaucoup d'autres défis (de la santé, de la scolarisation, de la formation professionnelle, de la croissance urbaine, de la désertification, de l'intégration dans la mondialisation, de la paupérisation, etc.)

Dans de tels contextes on peut comprendre que l'adaptation au vieillissement (qui n'est souvent encore que dans une phase débutante) n'apparaît pas comme une priorité nationale et que les « recettes » qui ont plutôt bien marché dans les pays européens (les mutuelles, les caisses de prévoyance et d'épargne, les systèmes de pension, etc.) sont pratiquement impossibles à transposer, faute de moyens, et parfois aussi faute d'un esprit favorable à de telles initiatives au sein des populations.

Quels enseignements peuvent donc retirer ces pays, souvent très pauvres et endettés, des expériences européennes qui sont le plus souvent battues en brèche là même où elles ont été conçues et mises en œuvre ?

Bien évidemment, la Chine, avec ses taux de croissance à créer beaucoup d'envieux et son dynamisme économique constitue un cas particulier, qui n'est sans doute réductible à aucun autre, mais ce n'est pas pour autant que les initiatives occidentales doivent – ou peuvent – l'inspirer, même si son organisation politique devrait en principe être plus favorable à l'instauration de

systèmes obligatoires gérés par les autorités publiques.

Mais ne sera-t-elle pas, elle aussi tentée, comme les pays européens, de se tourner vers des solutions plus libérales, en encourageant l'épargne privée, et en permettant aux compagnies d'assurances et aux banques de la gérer, quitte à prendre le risque d'accentuer les inégalités dans la vieillesse ?

En résumé, une chose me paraît certaine : si la confrontation des expériences nationales et régionales peut être enrichissante, même d'un simple point de vue informatif, il faut se garder d'en tirer des conclusions hâtives en termes d'actions ou de politiques, dans la mesure où il est impossible, dans les sciences sociales, de raisonner selon les modèles des sciences exactes expérimentales, en contrôlant tous les facteurs susceptibles de perturber la relation d'intérêt (ici par exemple, celle entre démographie et développement), c'est-à-dire en posant la fameuse condition « toutes choses égales par ailleurs ». Cette condition n'étant pratiquement jamais respectée dans nos secteurs disciplinaires basés sur l'observation, l'obligation dans laquelle nous sommes d'analyser les évolutions, « toutes choses *inégales* par ailleurs » nous impose à la fois beaucoup de prudence et beaucoup de modestie. C'est particulièrement vrai dans le cas qui nous occupe ici.

## 2. LES USAGES DANGEREUX DE L'ÂGE DE LA VIEILLESSE

Pour parler du vieillissement démographique, il est assez évident qu'il convient à un moment ou l'autre de fixer l'âge auquel les hommes et les femmes sont considérés comme vieux. C'est nécessaire notamment pour réaliser des projections de population et suivre l'évolution de la population dite âgée en termes quantitatifs.

Malheureusement, on sait qu'il n'existe pas d'échelle de correspondance fixe entre l'âge, au sens chronologique du terme (tel qu'il figure sur nos documents d'identité) et l'intensité du vieillissement, qui varie d'un individu à l'autre, mais aussi d'une époque à l'autre et d'un lieu à l'autre. Dans l'ancien régime démographique, on était déjà considéré comme un vieillard dès la cinquantaine et les femmes étaient désignées comme vieilles dès l'arrêt de la période reproductive.

Il était donc normal que les statisticiens contemporains fixent un âge standard de la vieillesse pour faciliter les comparaisons dans le temps et dans l'espace. Depuis, le début de l'ère statistique, dans beaucoup de pays, on a retenu l'âge de 60 ans, même si parfois on a utilisé celui de 55 ans, pour tenir compte de « l'usure des corps », ou de 65 ans pour caler les perspectives démographiques sur l'âge légal de la retraite tel qu'il est fixé dans certains pays.

La pratique pourrait ne pas paraître sujette à critique, si elle n'avait pas parfois tendance à produire des effets pervers. En effet, si on diminue l'âge d'entrée dans la vieillesse, on augmente automatiquement les effectifs (absolus et relatifs) de personnes âgées et l'inverse si on augmente cet âge. L'image du vieillissement sociétal qui peut en résulter risque donc d'être biaisée et, en tout cas, très différente selon les critères adoptés.

Or, il existerait en principe de bonnes raisons de relever l'âge de la vieillesse si on prend en considération les dimensions biologiques ou physiologiques du vieillissement individuel qui a

incontestablement reculé au cours du XX<sup>ème</sup> siècle et plus spécialement au cours des dernières décennies où on peut affirmer sans grand risque que les personnes âgées d'aujourd'hui de 70 à 75 ans ont des caractéristiques physiologiques comparables ou meilleures que celles d'un sexagénaire dans les années 1950 ou 1960.

L'avantage en retenant cette limite d'âge serait de démontrer que le vieillissement démographique ne s'inscrit pas dans un processus d'accentuation du vieillissement collectif, mais de diminution, ce qui constituerait certes un artifice statistique, mais pleinement justifié par l'évolution des situations objectives de vieillissement. En même temps, les inquiétudes suscitées par le vieillissement démographique s'apaiseraient et nos sociétés pourraient s'engager dans la voie de l'adaptation de nos structures institutionnelles, sociales et économiques avec beaucoup plus de sérénité.

En plus, cette tendance serait congruente par rapport aux objectifs de Lisbonne ou des agences européennes qui prônent un relèvement de l'âge d'accession à la retraite – réel ou légal -, indépendamment du fait qu'elle peut être considérée comme néfaste dans la mesure où elle serait en contradiction avec la volonté de beaucoup d'aînés de quitter plus tôt la vie professionnelle pour pouvoir s'adonner davantage à des activités de substitution (du genre bénévolat, secondes carrières, ou contrats de pluriactivité) qui constituent sans doute le meilleur moyen d'éviter une dévalorisation continue du troisième âge (accusé de bénéficier d'une grande partie des transferts sociaux au détriment des autres générations) et de redonner à cette catégorie sociale croissante (les « retraités ») un rôle social reconnu et une utilité collective sans lesquels les processus de marginalisation et de relégation à l'œuvre se poursuivront inexorablement.

En résumé, même si l'âge est une variable quantitative par excellence, il est plus important que jamais d'en faire aussi une lecture qualitative et de reconnaître que les « nouveaux vieux » ont des caractéristiques sociales, économiques, politiques et culturelles radicalement différentes de celles de leurs prédécesseurs qui les mettent mieux à même de tenir des rôles de citoyens à part entière, producteurs d'utilités collectives et acteurs engagés du débat politique.

Bien entendu, dans les pays où on n'observe pas encore les prémises de ces mutations sociétales, il serait probablement prudent de garder des âges moins élevés pour identifier la vieillesse, mais cette disparité de traitement géographique du vieillissement ne devrait pas poser des problèmes insurmontables en matière de comparaisons statistiques internationales (après tout, le seuil de pauvreté n'est pas défini de la même façon au Nord et au Sud).

### **3. LES RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES SONT PLUS IMPORTANTES QUE LE VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE**

La prééminence qui est reconnue dans les sociétés libérales de marché à l'économique sur le social a abouti, en matière de vieillissement démographique, à mettre en exergue de façon dominante les problèmes de financement liés aux systèmes de protection sociale (dépenses de santé et coûts des pensions).

Pourtant, à bien y réfléchir, il ne s'agit là que de problèmes techniques qui devraient pouvoir trouver des solutions acceptables dans les sociétés de l'abondance. Bien entendu, les raisons pour

lesquelles il apparaît à beaucoup d'experts que la voie actuelle est sans issue et que la catastrophe est au bout du chemin, sont liées au fait qu'on s'obstine à vouloir garder inchangées les techniques de financement actuelles basées sur les prélèvements opérés sur la masse salariale et sur la redistribution par la répartition.

Tous les partenaires défendent leurs prébendes, les pouvoirs publics, comme les syndicats des travailleurs et les représentants du patronat et personne n'accepte d'envisager des solutions alternatives de financement (par l'impôt, par la taxation du capital, par l'accroissement de la TVA, etc.).

Bien sûr, il ne s'agit pas pour moi de remettre en question le système de la répartition (face à la capitalisation) qui a fait ses preuves et qui est surtout la seule façon de sauvegarder le principe de la solidarité intergénérationnelle, à mon sens plus indispensable que jamais dans les sociétés vieillissantes.

Par contre, le mode de financement est plus indifférent, parce qu'il s'agit simplement d'aller trouver les ressources là où elles existent : si la masse salariale diminue et que la part du capital ne cesse de progresser face au facteur travail, il est normal que les « machines » participent au financement de la solidarité.

Mais j'ai coutume de dire que le « réflexe générationnel » n'est pas inné, mais acquis, et qu'il a plutôt tendance à s'atténuer au fur et à mesure du temps, notamment à cause de l'individualisation de la société. Or, les tentatives actuelles de (re)créer des liens entre les générations sont souvent limitées, voire dérisoires, dans la mesure où elles consistent dans beaucoup de cas à mettre en relations les jeunes enfants des écoles avec les pensionnaires des maisons de repos, ce qui est sympathique mais s'apparente souvent à ce que certains n'hésitent pas à appeler, par dérision, des « gadgets » d'animation culturelle.

Il faut donc sortir des « gadgets » et imaginer des formes de rencontres générationnelles qui ont du sens et de la portée. Les formules sont multiples et existent à tous les niveaux de la société (micro, avec la famille et le voisinage, méso avec les écoles, les entreprises, les communautés locales, macro avec les institutions, les modèles culturels, les systèmes de coopération, etc.), mais souvent sous des formes expérimentales et limitées, le problème étant celui de leur généralisation. Une chose semble acquise : si l'intergénérationnel n'est pas mieux pris en compte dans les sociétés vieillissantes, il est à craindre qu'elles dérivent vers des situations conflictuelles qui pourraient compromettre leurs projets de développement.

Comme toujours, la question décisive reste celle d'un partage équitable des ressources et du produit collectif, non seulement entre les catégories sociales, comme c'était le cas pendant la phase antérieure d'industrialisation, mais aussi de plus en plus entre les générations dont la cohabitation plus ou moins pacifique est une condition nécessaire au développement « harmonieux » de nos sociétés.

En résumé, le vieillissement démographique a produit une mutation profonde des structures par âge et sexe, mais celles-ci ont à leur tour bouleversé bien des conditions inhérentes aux autres structures (sociales, par exemple via le changement des modes de transmission patrimoniale, économiques par

la transformation des structures de l'emploi, culturelles et politiques par la modification des rôles et des valeurs de référence, etc.).

Au total, les sociétés de la « gèritude » sont plus mutligénérationnelles qu'elles ne l'ont jamais été auparavant, mais surtout cette hétérogénéité générationnelle a induit une extrême diversité des valeurs de référence et des modèles culturels, des modes de vie et des besoins qui rend la gestion de la pyramide des âges de plus en plus délicate.

Pourra-t-on longtemps encore continuer à prétendre gérer les populations comme si elles constituaient des ensembles relativement homogènes ou faudra-t-il accepter de « piloter » différemment les âges de la vie, en reconnaissant cette diversité et en allant jusqu'à la transposer dans nos lois, nos règlements et nos règles de fonctionnement collectif (même remarque d'ailleurs à propos de la diversité culturelle des populations migrantes qui se superpose à la diversité générationnelle) ?

<http://creativecommons.org/licenses/by-nd/2.0/fr/deed.fr>

